MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Publication périodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION BAS-VIVARAIS

ABONNEMENT ANNUEL : 70 f
REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A
(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

11 Mai 1982 N° de série continue 14 Bulletin n° 14

Tout traitement lessivé par les pluies doit être renouvelé sans attendre un Avis de la Station.

ARBRES FRUITIERS

CERISIER

Protection insecticide - Les dernières applications ont été conseillées dans notre Bulletin n° 11 du 20 Avril au stade G (puceron noir) ou H (chenille défoliatrice). Les délais avant récolte des produits mentionnés sont : phosalone 15 j. ; GUSATHION MS 21 j. Ces délais doivent être strictement respectés.

Protection fongicide avant récolte - Il est conseillé d'appliquer sur toute variété, 10 à 15 jours avant la récolte, un traitement au bénomyl (BENLATE à la dose de 60 g de produit commercial/hl).

Ce traitement, dirigé contre le **monilia**, est également intéressant contre l'anthracnose.

PECHER

Tordeuse orientale - Le premier vol se poursuit en toute situation et les captures sont plus nombreuses. Mais il est encore trop tôt pour intervenir.

Monilia - Dans la plupart des zones de production, on observe depuis la mi-avril de petits chancres accompagnés de dessèchement de rameaux. Ces symptômes ont été décrits dans notre Bulletin du 3 Mars page 2. Les déterminations réalisées par le Service de la Protection des Végétaux et par l'I.N.R.A. de Montfavet (GROSCLAUDE) n'ont mis en évidence, jusqu'à maintenant, que des attaques de monilia.

POIRIER

Psylle - Voir les Bulletins n° 12 et 13.

Carpocapse - Dans le cas d'utilisation du diflubenzuron (DIMILIN), voir notre Bulletin n° 13 du 5 Mai.

Si vous utilisez une autre matière active (produits classiques) attendre un prochain Bulletin.

POMMIER

Carpocapse - Voir poirier.

Mineuses des feuilles -

Mineuse marbrée (lithocolletis blancardella). Les dégâts de ce ravageur sont observés chaque année dans de nombreux vergers, mais une intervention spécifique ne se justifie qu'exceptionnellement, car les parasites naturels sont très actifs.

Le premier vol se termine et l'on va pouvoir commencer par observer les dégâts de première génération : boursouflures à la base inférieure des feuilles et ensuite groupes de criblures à la base supérieure.

P40

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES. Le Directeur Gerant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

Si on dépasse le seuil prévisionnel de 200 mines/100 feuilles une application insecticide sera réalisée le moment venu, contre la 2ème génération à une date qui sera alors précisée par la Station d'Avertissements.

Mineuse cerclée (leucoptera scitella). Le premier vol a débuté fin avril. Ce ravageur est surtout présent dans les régions d'AUBENAS, ST SERNIN et des VANS : galeries régulières circulaires pouvant atteindre 1 cm de diamètre.

Les premières pontes ont été déposées, mais il est encore trop tôt pour intervenir et le premier traitement ne concernera que les vergers très infestés l'année dernière (au moins 1-2 mines par feuille).

PRUNIER

Carpocapse des prunes - Le vol est commencé, mais il est trop tôt pour intervenir.

VIGNE

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Les vols ont débuté mais il est encore trop tôt pour intervenir.

Il est conseillé de prévoir un traitement insecticide à caractère "curatif" après apparition des glomerules (amas de boutons floraux réunis par une toile).

Pour la première génération, on juge qu'il est nécessaire de traiter lorsque le niveau d'attaque atteint le seuil de 200 glomerules pour 100 grappes.

Il est donc indispensable de procéder à des évaluations de niveau de population avant d'opérer.

- LE RESEAU D'OBSERVATEURS BAS-VIVARAIS -

La réalisation de l'Edition Bas-Vivarais de la Station d'Avertissements Agricoles RHONE-ALPES a nécessité la mise en place d'un réseau d'observateurs adapté aux productions fruitières et aux régions concernées.

Ces observateurs transmettent quotidiennement leurs observations au Poste de VALENCE qui sont complétées chaque jour par celles réalisées à AUBENAS par les Agents du Service de la Protection des Végétaux.

Ce réseau d'Observateurs est réparti ainsi :

CERISIERS	: ST JUST D'ARDECHE, CHAMBONAS, ST SERNIN, AUBENAS, ST PRIVAT
FRAISIERS	: LAURAC
FRAMBOISIERS	: ST ETIENNE DE BOULOGNE
PECHERS	: ST JUST D'ARDECHE, CHAMBONAS, LAURAC, ST ALBAN AURIOLLES, AUBENAS
POIRIERS	: ST JUST D'ARDECHE, LUSSAS, AUBENAS
POMMIERS	: ST JUST D'ARDECHE, GROSPIERRES, ST SERNIN, AUBENAS
PRUNIERS	: AUBENAS, MEYRAS
Climatologie	: ST MARCEL D'ARDECHE, LABLACHERE, AUBENAS

P41

Concours pour la détection des foyers primaires de MILDIOU de la VIGNE

Le Mildiou de la vigne reprend son activité au printemps lorsque surviennent des pluies importantes d'au-moins 20 à 30 mm, par des températures moyennes journalières supérieures à 11°. Lorsque ces conditions sont remplies, les premières contaminations risquent de se produire en situation favorable (bas fond humide, vallées, mouillères) et concernant généralement la base du cep : les feuilles proches du sol.

Le Mildiou de la vigne apparaît alors au printemps sous forme de foyers primaires qu'il est indispensable de découvrir pour déterminer le début de la protection : ces foyers sont à l'origine de la dissémination de la maladie à la parcelle puis à la petite région.

Si l'observation des conditions climatiques permet de faire des prévisions de contaminations primaires, la confirmation du développement de la maladie par l'observation directe est toujours indispensable. La Station d'Avertissements Agricoles est alors mieux à même de situer la réalité du développement de la maladie dans sa répartition géographique et dans son intensité.

CHAQUE VITICULTEUR DOIT DONC S'APPLIQUER A RECHERCHER LES FOYERS PRIMAIRES

En cas de découvertes :

- Téléphoner à la Protection des Végétaux Poste d'AUBENAS (35.56.86) ou
  à la Protection des Végétaux Poste de VALENCE (42.77.68)
- Envoyer ces taches sous pli affranchi au :

Service de la Protection des Végétaux
55 rue Mazenod
69426 LYON CEDEX 3

Pour que l'envoi arrive en bon état, placer les feuilles malades entre deux feuilles de papier journal ou dans un peu de mousse ou de coton hydrophile, puis glisser le tout dans un sac plastique.

Les personnes ayant signalé les trois premiers foyers (correspondant à des Communes différentes), bénéficieront d'un abonnement gratuit à la revue Phytoma pour l'année 1983.

Coupon-réponse à détacher et à retourner avec votre échantillon au SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Circonscription Rhône-Alpes - 55 rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3.

EDITION BAS-VIVARAIS

NOM ....

PRENOM ....

ADRESSE ....

....

LIEU DE DECOUVERTE DE LA TACHE DE MILDIOU ....

....

....

AGE DE LA VIGNE ....

CEPAGE ....

SITUATION DE LA FEUILLE SUR LA SOUCHE : (1ère, 2ème, 3ème, etc...)....................................

....

SITUATION DU VIGNOBLE :
Côteau ....
Plaine ....
Cuvette ....

IMPORTANCE DE L'ATTAQUE (nombre de taches découvertes) : ....

....

P42